

# 2024

## 2ème trimestre

# GUIDE

## DES ACTIONS DE FORMATION

Agents SPP



**SERVICE FORMATION**

Service départemental  
d'incendie et de secours  
de l'Allier

5 rue de l'Arsenal,  
03400 Yzeure





<b>DATE</b>	<b>VERSION</b>	<b>MODIFICATION</b>
24/07/2023	V1	Création du Guide des actions de formations du 1er trimestre 2024
21/11/2023	V2	Mise à jour 2ème semestre

# Sommaire

<b>Procédure de candidature</b>	<b>7</b>
<b>Répertoire des actions de formation</b>	<b>12</b>
<b>Les actions de formation SPP - Tronc commun</b>	<b>13</b>
<b>Module équipier</b>	<b>14</b>
<b>Module chef d'équipe</b>	<b>15</b>
<b>Module chef d'agrès 1 équipe</b>	<b>16</b>
<b>Module chef d'agrès tout engins</b>	<b>17</b>
<b>Module officier de garde LTN 2C</b>	<b>18</b>
<b>Module chef de groupe LTN 2C</b>	<b>19</b>
<b>FILT 1C</b>	<b>20</b>
<b>FAC CNE</b>	<b>21</b>
<b>Module chef de colonne</b>	<b>22</b>
<b>FMPA chaîne de commandement</b>	<b>23</b>
<b>Les actions de formation SPP - Spécialités</b>	<b>24</b>
<b>Module COD 1</b>	<b>25</b>
<b>Module COD 2</b>	<b>26</b>
<b>Module COD 2 mention VLTT</b>	<b>27</b>
<b>Module COD CCR</b>	<b>28</b>
<b>Module COD 4</b>	<b>29</b>
<b>Module COD 6</b>	<b>30</b>
<b>Permis C</b>	<b>31</b>
<b>Permis S</b>	<b>32</b>
<b>Module ACC PRO</b>	<b>33</b>
<b>Module FOR ACC</b>	<b>34</b>
<b>Module CO FOR</b>	<b>35</b>
<b>Module FDF 1</b>	<b>36</b>
<b>Module FDF 2</b>	<b>37</b>
<b>Module FDF 3</b>	<b>38</b>
<b>Module animateur JSP</b>	<b>39</b>
<b>Module PAE FPS</b>	<b>40</b>
<b>Module PAE FF</b>	<b>41</b>

# Sommaire

<b>Module formateur SR - FOR SR</b>	<b>42</b>
<b>Module FOR FOR SR</b>	<b>43</b>
<b>Module FTEA</b>	<b>44</b>
<b>Module FFTEA</b>	<b>45</b>
<b>Module USAR 1</b>	<b>46</b>
<b>Module USAR 2</b>	<b>47</b>
<b>Module RCH 1</b>	<b>48</b>
<b>Module RCH 2</b>	<b>49</b>
<b>Module RCH 3</b>	<b>50</b>
<b>Module RAD 1</b>	<b>51</b>
<b>Module RAD 2</b>	<b>52</b>
<b>Module RAD 3</b>	<b>53</b>
<b>Module SMPM 1</b>	<b>54</b>
<b>Module SMPM 2</b>	<b>55</b>
<b>Module SAV 1 / SEV</b>	<b>56</b>
<b>Module SAL 1</b>	<b>57</b>
<b>Module SAL 2</b>	<b>58</b>
<b>Module OTAU-OCO</b>	<b>59</b>
<b>Module OFF SIC</b>	<b>60</b>
<b>Module PRV 1</b>	<b>61</b>
<b>Module PRV 2</b>	<b>62</b>
<b>Planning des formations 2ème trimestre 2024</b>	<b>63</b>
<b>Planning 2ème trimestre</b>	<b>64</b>
<b>Fiche candidature stagiaire</b>	<b>65</b>



Mesdames, messieurs,

Comme chaque année je profite de la parution des nouveaux guides des actions de formation pour vous rappeler toute l'importance de la formation au sein de notre corporation.

L'évolution des modes de vie, des technologies, les évolutions liées au changement climatique... nous obligent à être prêt à intervenir sur des opérations toujours plus complexes et dangereuses. C'est pourquoi nous nous devons de prendre en considération l'ensemble de ses changements lors des actions de formations, quelles soient initiales ou recyclantes. J'invite les agents du SDIS de l'Allier, quelques que soient leurs statuts, à participer à l'ensemble des actions de formation qui leur sont dédiées.

Cette année sortira un planning de formation par trimestre afin de permettre une plus grande réactivité du service formation et ainsi proposer des formations adaptées aux besoins du terrain. La planification des formations au plus près des CIS d'affectation des agents permettra de réduire au maximum les délais de routes. La possibilité sera également permise de réaliser plusieurs sessions de formations en même temps pour permettre au plus grand nombre d'agents d'être formé.

Les récentes modifications réglementaires nous ont permis une augmentation de compétences en matière de secourisme. C'est pour cela qu'une journée de Secours d'Urgences Aux Personnes a été ajoutée au module Chef d'équipe. Cela permettra à des agents déjà expérimentés de monter en compétence et ainsi améliorer le niveau d'efficacité du service rendu à nos concitoyens.

Vous trouverez cette année trois guides des actions de formation (un pour les agents JSP et SPV, un pour les agents SPP et un pour les agents rattachés à la sous direction de santé). L'objectif est une plus grande lisibilité des formations sur lesquelles les agents peuvent postuler suivant leur grade et leur statut. A la fin de chaque guide se trouve le planning du trimestre concerné par les formations sur lesquelles les agents peuvent postuler.

Enfin je m'associe à l'ensemble du service formation pour remercier le service communication qui a travaillé sur le guide des actions de formation pour le rendre plus pratique et agréable à lire.

Je vous souhaite une bonne année de formation.

Colonel Hors-classe Philippe SANSA  
Chef de corps, Directeur départemental du SDIS de l'Allier

# Avant-propos

Ce document vise à lister les actions de formations prévues pour le 1er trimestre 2024. Les agents retrouveront une fiche module pour chaque formation ainsi qu'un planning de ces modules.

Les fiches candidature sont disponibles sur le site extranet SDIS 03 :  
base documentaire / GRH / service formation.

Pour les stagiaires conventionnés par leur employeur veuillez suivre la procédure indiquée dans le guide des actions de formation.

# PROCÉDURE DE CANDIDATURE

---



**01**

**Fiche de candidature stagiaire**

**02**

**Transmission au chef de centre  
pour avis et ordre de priorité**

**03**

**Transmission au chef de  
groupement pour avis et ordre de  
priorité**

**04**

**Transmission au service formation  
pour inscription et arbitrage**

**05**

**Transmission du recueil des  
candidatures par semestre**

**06**

**Transmission de la convocation**

**07**

**Début de la formation**

L'agent désireux de participer à une formation transmettra une fiche individuelle de candidature stagiaire (disponible à la fin de ce guide ou sur extranet) dûment complétée à son chef de structure en prenant soins de respecter les délais fixés par le présent guide.

Chaque chef de structure regroupera les candidatures de son centre et indiquera pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité. La motivation de l'avis (favorable ou non) doit tenir compte des paramètres suivants :

- Raison de service ;
- Demande non conforme aux besoins de formation du centre ;
- Demande non prioritaire ;
- Conditions d'accès.

## Formations du 2ème trimestre 2024

- Date de candidature stagiaire : lundi 18 décembre 2023

### Attention

Chaque chef de structure, lors de la validation de la candidature d'un agent mineur, devra s'assurer que l'agent a la possibilité de se rendre sur les lieux de la formation. Aucun stagiaire mineur ne pourra être hébergé.

Les chefs de groupement recueilleront les candidatures du semestre et indiqueront pour chacune d'elles un avis et un ordre de priorité en fonction :

- Du respect des dispositions du plan de formation ;
- De l'avis motivé du chef de centre.

## Attention

Avant toute transmission à l'échelon supérieur, les chefs de structure, de services et de groupements, veilleront à ce que les fiches de candidature soient dûment complétées, sous peine de ne pas être prises en compte.

## Informations

- Le service formation adressera aux chefs de structure, à la fin de chaque arbitrage, un mail leur indiquant que la suite donnée à chaque candidature sera disponible le lendemain sur OXIO.
- Les stagiaires retenus seront également informés de leur participation, un mois avant le début de la formation, par la réception d'une convocation.

# RÉPERTOIRE DES ACTIONS DE FORMATION

---

# LES ACTIONS DE FORMATION SPP

-

## TRONC COMMUN



# MODULE EQUIPIER SPP

## Conditions d'accès

- Etre recruté en qualité de SPP

## Durée

- 60 jours

## Compétences attendues

- Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Eteindre un incendie
- Agir en qualité d'équipier prompt-secours
- Agir en qualité d'équipier secours d'urgences aux personnes
- Intervenir au sein d'une équipe de secours routier
- Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Intervenir pour une mission impliquant des animaux
- Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité qualité de vie en service
- S'impliquer dans son emploi
- Agir au sein d'un collectif
- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

## Equipe pédagogique

- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO
- **Psychologue**
- **Assistants de prévention et/ou correspondants de formation**

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE CHEF D'EQUIPE SPP

## Conditions d'accès

- Etre caporal SPP
- Avoir 1 an d'ancienneté à partir de la date de recrutement en tant qu'agent SPP

## Durée

- 6 jours (1 jour SUAP/GOC + 5 jours INC)

## Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes et rendre compte à son chef d'agrès
- Réaliser, sur prescription médicale, des actes de soins d'urgence adapté à la situation caractérisée d'une victime
- Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
- Prendre en compte les impliqués
- Analyser l'environnement opérationnel et identifier les risques
- Mettre en place les zonages opérationnels
- Réaliser un dispositif d'extinction
- Exploiter les capacités des équipements d'extinction

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CE minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CE minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SPP

## Conditions d'accès

- Etre sergent SPP

## Durée

- 15 jours

## Compétences attendues

- Commander un sauvetage ou une mise en sécurité
- Sécuriser la zone d'intervention
- Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA
- Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes
- Commander un engin de secours routier
- Commander un véhicule tout usage

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / CA 1EQ minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / CA 1EQ minimum

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	



# MODULE CHEF D'AGRES TOUT ENGINES - CATE

## Conditions d'accès

- Etre adjudant SPP

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Etre 1er COS sur une opération incendie
- Analyser la situation opérationnelle
- Prendre la direction d'un sauvetage
- Faire assurer l'alimentation pérenne d un dispositif hydraulique
- Diriger la manœuvre d'extinction
- Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté
- S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
- Ordonner et contrôler les actions des équipes
- Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

## Equipe pédagogique

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE OFFICIER DE GARDE - LTN 2C

## Conditions d'accès

- Etre lieutenant 2 ème classe SPP

## Durée

- 4 semaines

## Compétences attendues

- Encadrer les équipes de proximité
- Coordonner les activités péri-opérationnelles des équipes de proximité afin de maintenir le potentiel opérationnel conformément aux règles de l'établissement
- Participer à l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

# MODULE CHEF DE GROUPE LTN 2C

## Conditions d'accès

- Etre lieutenant 2 ème classe SPP

## Durée

- 1 semaine en enseignement à distance (cours dispensé à distance) + Formation à Distance (exercices théoriques à distance à valider) + 3 semaines sur site

## Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement
- Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

# FILT 1 C SPP

## Conditions d'accès

- Etre lieutenant 1 ère classe SPP

## Durée

- 32 semaines

## Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement
- Assurer les fonctions dédiées en salle opérationnelle de type CODIS, ou de type « PC exploitant » ou « PC communal »
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle
- Gérer l'activité de la garde
- Réaliser les missions fonctionnelles et encadrer les personnels en CIS ou service fonctionnel

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

# FAC CNE SPP

## Conditions d'accès

- Etre capitaine SPP

## Durée

- 4 semaines

## Compétences attendues

- Assurer une veille permanente de l'évolution des risques et des menaces
- Analyser les risques et en mesurer les différents enjeux
- Décliner, en lien avec les partenaires institutionnels et en impliquant les citoyens, les dispositifs nationaux et locaux de planification, de préparation opérationnelle
- Adapter l'organisation locale de la réponse du service conformément à la doctrine nationale pour répondre aux risques et aux menaces
- Adapter l'organisation de son entité et proposer des actions innovantes
- Faciliter le maintien et le développement du niveau de performance de l'ensemble des équipes en prenant en compte les exigences interservices
- Initier ou coordonner des actions de promotion du modèle français de Sécurité Civile Valoriser les actions du SIS dans la société civile Apporter des éléments de réponse aux problématiques de Sécurité Civile

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

# MODULE CHEF DE COLONNE SPP

## Conditions d'accès

- Etre capitaine SPP

## Durée

- Enseignement à distance : 1 journée de présentation + 3 jours de préparation
- 3 semaines sur site

## Blocs de compétences attendus

- Commander en position de COS
- Commander en position de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement de site
- Assurer les fonctions en centre opérationnel
- Réaliser seul une reconnaissance opérationnelle

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Suivant le planning de l'ENSOSP	

# FMPA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

## Conditions d'accès

- Etre chef de groupe inscrit sur liste d'aptitude opérationnelle

## Durée

- 1 jour ou 1/2 journée

## Compétences attendues

- Réactivation et maintien des acquis

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Chef de groupe minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / chef de groupe minimum

Date	Lieu
Non définie	Etat-major/Groupement/CFIS

# LES ACTIONS DE FORMATION SPP

-

## SPECIALITES





# MODULE COD 1

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre SPP ou SPV titulaire

## Durée

- 3 jours

## Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Guider un véhicule
- Mettre en oeuvre un engin pompe
- Gérer la pompe d'un engin incendie
- Gérer les anomalies de fonctionnement d'une pompe

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Du 21 au 23 mai 2024	Groupement

# MODULE COD 2

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors chemin
- Conduire un véhicule hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle
- Mettre en oeuvre l'auto-protection d'un engins tout terrain

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Du 13 au 17 mai 2024	Groupement Ouest ou Sud

# MODULE COD 2 VLTT

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis B en cours de validité
- Etre affecté prioritairement dans un CS doté d'un véhicule léger hors chemin

## Durée

- 3 jours

## Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un véhicule léger hors chemin
- Conduire un véhicule léger hors chemin
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin des groupements territoriaux.	

# MODULE COD CCR

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen CCR

## Durée

- 2 jours

## Compétences attendues

- Connaître le cadre réglementaire de la conduite opérationnelle
- Connaître les caractéristiques techniques d'un engins hors route
- Conduire un véhicule hors route
- Reconnaître et analyser le terrain face à un obstacle

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
les samedis 8 et 15 juin 2024	Groupement

# MODULE COD 4

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance option "eaux intérieures"
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen "embarcation"

## Durée

- 0,5 jours

## Compétences attendues

- Analyser les différents types d'intervention
- Prendre en compte les véhicules tracteurs et les remorques
- Prendre en compte les embarcations
- Mettre en eau une embarcation de sauvetage
- Naviguer sur les différents cours et plan d'eau

## Equipe pédagogique

- **RP** : FOR ACC minimum / COD 4
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 4

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE COD 6

## Conditions d'accès

- Etre titulaire du permis C en cours de validité
- Etre titulaire du COD 1
- Etre affecté dans un CS affecté d'un moyen MEA

## Durée

- 3 jours

## Compétences attendues

- Connaître les fonctionnalités et le matériel d'un moyen aérien
- Connaître les possibilités d'utilisation d'un moyen aérien
- Mettre en oeuvre efficacement et promptement un moyen aérien
- Travailler avec un moyen aérien en toute sécurité

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / COD 3
- **Formateurs** : ACC PRO minimum / COD 3

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoins des groupements territoriaux.	

# PERMIS C

## Conditions d'accès

- Etre affecté dans un CIS disposant d'au moins un engin de plus de 3.5 tonnes.
- Etre âgé de 21 ans au minimum
- Etre titulaire du permis VL (permis B) depuis plus de 2 ans pour les personnes ayant fait la conduite accompagnée et 3 ans pour les autres.
  - Priorité d'accès au personnel des CIS en déficit de conducteurs poids lourd.
- Etre SPP titulaire
- Etre à jour de leur visite médicale d'aptitude annuelle

## Durée

- 105 heures

## Compétences attendues

- Connaître et manipuler les commandes d'un véhicule poids lourd
- Assurer la sécurité à bord d'un véhicule poids lourd
- Pratiquer une conduite autonome, économique et sûre
- Maîtriser le maniement d'un poids lourd dans une circulation normale ou difficile

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin des groupements territoriaux	

# PERMIS S

## Conditions d'accès

- Savoir nager 200m nage libre habillé
- Etre affecté dans un CS doté d'un moyen
- Etre apte médicalement

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Piloter un bateau de plaisance à moteur lorsque la puissance de l'appareil propulsif est supérieure à 4,5 kilowatts.
- Connaître les règles d'une radio VHF

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée dans une auto-école agréée

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	



# MODULE ACC PRO

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

## Durée

- 3 jours

## Compétences attendues

- Animer une FMPE
- Observer et analyser les activités en situation de formation
- Animer une autoévaluation pour une personne ou un groupe
- Conseiller la personne dans son organisation et ses pratiques
- Etablir des échanges entre formateurs
- Contribuer et accompagner l'intégration des apprenants de son CS
- Préparer le départ et le retour d'un agent sur ses formations

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté)
- **Formateurs** : CO FOR ou FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE FOR ACC

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe minimum ou membre du SSSM

## Durée

- 10 jours (sur 2 semaines)

## Compétences attendues

- Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer
- Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation
- Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles
- S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR et FOR ACC

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE CO FOR

## Conditions d'accès

- Etre FOR ACC
- Etre investi dans la filière formation

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Former des formateurs-accompagnateurs,
- Superviser des formateurs-accompagnateurs et des accompagnateurs de proximité
- Analyser le travail des personnes (tâches et activités)
- Construire des parcours de formation
- Produire des documents de référence (Référentiels internes de formation et certification)
- Evaluer l'efficacité des dispositifs conçus
- Veiller à l'actualité réglementaire, scientifique et technologique en matière de formation

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par le CNFPT et encadrée par des CO FOR

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE EQUIPIER FEUX DE FORETS - FDF 1

## Conditions d'accès

- Etre équipier toutes missions
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

## Durée

- 5 jours (hors FOAD)

## Compétences attendues

- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêts et d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 2 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 1 minimum

Date	Lieu
Du 03 au 06 avril	Groupement Nord
Du 09 au 12 avril	Groupement Sud
Du 23 au 26 avril	Groupement Ouest
Du 28 au 31 mai	A définir

# MODULE CHEF D'AGRES FEUX DE FORETS - FDF 2

## Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès 1 équipe avec 1 an d'ancienneté
- Etre FDF 1
- Etre affecté prioritairement dans un CS affecté d'un moyen CCF

## Durée

- 5 jours (hors FOAD)

## Compétences attendues

- Analyser le contexte, identifier les situations complexes
- Rendre compte de la situation
- Evoluer dans l'environnement spécifique en feux de forêtset d'espaces naturels
- Sécuriser la zone d'intervention en feux de forêts et d'espaces naturels
- Eteindre un incendie en feux de forêts et d'espaces naturels

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FDF 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FDF 2 minimum

Date	Lieu
Du 02 au 06 avril	Groupement Nord
Du 08 au 12 avril	Groupement Sud
Du 22 au 26 avril	Groupement Ouest
Du 27 au 31 mai	A définir

# MODULE CHEF DE GROUPE FEUX DE FORETS - FDF 3

## Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Etre FDF 2

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Commander une opération feux de forêts jusqu'à 2 groupes d'intervention feux de forêts ou jusqu'à 6 unités feux de forêts
- Commander une opération feux de forêts en qualité de chef de secteur
- Assurer les fonctions dédiées au poste de commandement de niveau colonne feux de forêts (fonction renseignement, fonction moyens et point de transit)

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE ANIMATEUR JSP

## Conditions d'accès

- Avoir suivi des séances de formation (aide moniteur)
- Etre affecté prioritairement dans un CS disposant d'une école JSP

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Encadrer des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire
- Conduire l'animation d'un groupe de mineurs, identifier les différents comportements, construire une relation de qualité, individuelle ou collective, et prévenir toute forme de discrimination
- Organiser, animer et adapter une séquence de formation des JSP
- Mettre en pratique les séances d'activités physiques et sportives d'un jeune public

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / Animateur JSP
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / Animateur JSP

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE PAE FPS

## Conditions d'accès

- Etre équipier SUAP
- Avoir assisté à des séquences de formation (aide moniteur)

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Appliquer les techniques SUAP
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation
- Appliquer un scénario pédagogique
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	



# MODULE PAE FF

## Conditions d'accès

- Etre PAE FPS
- Avoir assisté à des séquences de formation

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / PAE FF
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / PAE FF

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE FORMATEUR SR FOR SR

## Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'équipe minimum
- Etre titulaire de la formation SR

## Durée

- 4 jours

## Compétences attendues

- Appliquer les techniques SR
- Mesurer les aspects logistiques et organisationnel d'une formation SR
- Appliquer un RIOFE SR
- Utiliser les matériels pédagogiques
- Animer une séquence pédagogique

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FOR FOR SR
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / FOR FOR SR

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE FOR FOR SR

## Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre chef d'agrès 1équipe minimum
- Etre titulaire de la formation FOR SR

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Former à la communication
- Former et animer un groupe de formateurs
- Former à la pédagogie
- Former à l'évaluation
- Evaluer les apprenants et les actions de formation
- Assurer la gestion administrative, logistique et financière des formations
- Respecter les recommandations techniques du Ministère

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE FTEA

## Conditions d'accès

- Etre ACC PRO minimum
- Etre caporal-chef

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Encadrer les actions de formation
- Utiliser les outils à taille réduite et à taille réel (Caisson, boîte à feu ...)
- Composer l'équipe de formateur d'outil a taille réel (COPT + caisson d'attaque)
- Encadrer des sites de MSP feu réel

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FFTEA

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE FFTEA

## Conditions d'accès

- Etre FOR ACC minimum
- Etre FTEA

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Concevoir des formation incendie
- Occuper le rôle de RP sur les formations FTEA
- Encadrer les actions de formation de formateur FTEA
- Utiliser les outils à taille réduite et à taille réel (Caisson, boite à feu ...)
- Superviser l'équipe de formateur d'outil à taille réel (COPT+ caisson d'attaque)
- Valider les sites de MSP feu réel

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / FFTEA
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO / FFTEA

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE USAR 1

## Conditions d'accès

- Etre SPP titulaire

## Durée

- 6 jours

## Compétences attendues

- Maitriser son environnement
- Rechercher des victimes
- Dégager une victime
- Evacuer les victimes de la zone dangereuse

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / USAR 3
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / USAR 2

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE USAR 2

## Conditions d'accès

- Etre USAR 1
- Etre chef d'équipe

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Maitriser son environnement
- Organiser un secteur de travail
- Rechercher et accéder aux victimes
- Evacuer les victimes
- Conduire une opération

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / USAR 3
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / USAR 2

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE RCH 1

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe

## Durée

- 7 jours

## Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaître l'organisation de la spécialité RCH
- Connaître les éléments de protection individuelle
- Mettre en œuvre le matériel de l'équipe de reconnaissance
- Intervenir en milieu chimique
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RCH 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	



# MODULE RCH 2

## Conditions d'accès

- Etre RCH 1

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaître l'organisation de la spécialité RCH
- Mettre en œuvre le matériel de l'équipe d'intervention
- Connaître les éléments de protection individuelle et collective
- Intervenir en milieu chimique
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique

## Equipe pédagogique

- **RP** : FOR ACC minimum / RCH 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RCH 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE RCH 3

## Conditions d'accès

- Etre RCH 2
- Etre chef de groupe

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Prendre en compte les risques chimiques
- Connaitre l'organisation des secours
- Gérer la gestion des déchets sur opération
- Prendre en compte les moyens de la CMIC
- Lutter contre les pollutions
- Prendre en compte le risque biologique
- Commander une CMIC

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE RAD 1

## Conditions d'accès

- Etre équipier
- Etre prioritairement affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

## Durée

- 5 jours

## Compétences attendues

- Définir les caractéristiques des rayonnements ionisants
- Définir la notion de radio protection
- Travailler en équipe de reconnaissance
- Intervenir en milieu radiologique

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE RAD 2

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Etre RAD 1
- Etre prioritairement affecté dans un CS doté d'un moyen RAD

## Durée

- 6 jours

## Compétences attendues

- Définir les caractéristiques des radios éléments
- Définir la notion de radio protection
- Travailler en équipe d'intervention
- Intervenir en milieu radiologique

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / RAD 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / RAD 3 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE RAD 3

## Conditions d'accès

- Etre RAD 2
- Etre chef de groupe

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Connaître l'organisation générale en risque radiologique
- Connaître les structures en risque radiologique
- Connaître les moyens de la CMIR
- Commander la CMIR

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC ou en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE SMPM 1

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Avoir validé l'accompagnement SMPM

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Définir et connaître le matériel SMPM
- Mettre en place des agrès SMPM
- Connaître les techniques d'équipement des sites
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SMPM 2 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SMPM 2 minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE SMPM 2

## Conditions d'accès

- Etre SMPM 1
- Avoir validé la journée tests SMPM

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Connaître l'organisation de la spécialité SMPM
- Gérer les personnels SMPM
- Mettre en œuvre un raisonnement tactique en opération SMPM
- Définir et connaître le matériel SMPM
- Mettre en place des agrès SMPM
- Connaître les techniques d'équipement des sites
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE SAV 1 / SEV

## Conditions d'accès

- Etre chef d'équipe
- Etre apte médicalement

## Durée

- 6 jours

## Compétences attendues

- Connaître l'organisation des secours en milieu aquatique
- Mettre en œuvre les techniques individuelles en secours nautiques
- Mettre en œuvre les techniques de sauvetage
- Prendre en compte la sécurité

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / SAL 3 minimum
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / SAL 2 minimum

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	



# MODULE SAL 1

## Conditions d'accès

- Etre SAV
- Etre apte médicalement

## Durée

- 16 jours

## Compétences attendues

- Réaliser des interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares jusqu'à une profondeur de 30 mètres, de jour et de nuit
- Effectuer des interventions de jour et de nuit, jusqu'à une profondeur de 30 mètres en équipe autonome
- Assurer la sécurité des manifestations et des opérations
- Assurer la conduite d'une embarcation
- Assurer la sécurité lors de l'écopage d'un avion bombardier d'eau amphibie

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC ou en extra départemental

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE SAL 2

## Conditions d'accès

- Etre SAL 1
- Etre apte médicalement

## Durée

- 22 jours

## Compétences attendues

- Effectuer des reconnaissances de jour et de nuit jusqu'à une profondeur de 50 mètres, en équipe autonome
- Encadrer des missions de prompt secours nautiques en milieu aquatique, subaquatique et hyperbare
- Assurer la sécurité des manifestations et des opérations
- Réaliser des interventions aquatiques, subaquatiques et hyperbares jusqu'à une profondeur de 50 mètres et 60 mètres, sous réserve des mesures de sécurités particulières
- Commander une unité lors d'une intervention aquatique, subaquatique et hyperbare
- Participer à une formation aquatique, subaquatique et hyperbare
- Conseiller le commandant des opérations de secours
- Assurer la conduite d'une embarcation
- Assurer un sauvetage hélitreuillé
- Réaliser une plongée en surface non libre
- Assurer la sécurité lors de l'écopage d'un avion bombardier d'eau amphibie

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE OTAU-OCO

## Conditions d'accès

- Etre susceptible d'intégrer le CTA / CODIS

## Durée

- 15 jours

## Compétences attendues

- S'approprier l'environnement réglementaire technique et administratif applicable en salle opérationnelle
- Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication
- Déclencher les moyens de secours
- Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur une l'intervention
- Gérer la fin de l'intervention et son suivi administratif

## Equipe pédagogique

- **RP** : CO FOR (ou FOR ACC expérimenté) / OFF SIC
- **Formateurs** : FOR ACC ou ACC PRO minimum / OTAU-OCO minimum
- Formation qui peut être dispensée en extra départemental

Date	Lieu
Pas de formation au 2ème trimestre	

# MODULE OFF SIC

## Conditions d'accès

- Etre chef de groupe
- Tenir l'emploi d'officier CODIS

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Organiser les moyens de transmission permettant de répondre aux besoins opérationnels exprimés par son commandant
- Participer à la formation dispensée dans le domaine des systèmes d'information et de communication
- Préparer la mise en œuvre opérationnelle des SIC

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ECASC

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE PRV 1

## Conditions d'accès

- Etre chef d'agrès
- Etre affecté au service prévention ou prévision

## Durée

- 10 jours

## Compétences attendues

- Connaître la réglementation en matière de prévention
- Avoir des connaissances sur les structures batimentaire
- Etudier des dossiers de prévention

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# MODULE PRV 2

## Conditions d'accès

- Etre chef de groupe depuis 1 an ou etre chef d'agrès depuis 5 ans
- Etre affecté au service prévention ou prévision

## Durée

- 20 jours

## Compétences attendues

- Connaitre la réglementation en matière de prévention
- Etudier des dossiers de prévention
- Contrôler des établissements recevant du public

## Equipe pédagogique

- Formation dispensée par l'ENSOSP

Date	Lieu
Les formations seront définies en fonction des demandes et des besoin définis par le conseiller technique départemental	

# PLANNING DES FORMATIONS

---

---

**2ÈME TRIMESTRE 2024**







# FICHE DE CANDIDATURE 2024 STAGIAIRE

Prévoir un retour des candidatures au service formation  
Avant le 18 décembre 2023.  
Privilégier la voie informatique plutôt que la voie papier.

## Intitulé de la formation demandée :

.....

**Priorité 1** Dates : ..... Lieu : .....

**Priorité 2** Dates : ..... Lieu : .....

**Priorité 3** Dates : ..... Lieu : .....

**Priorité 4** Dates : ..... Lieu : .....

Je n'ai aucune priorité sur ces sessions.

## Identité de l'agent :

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Matricule :** .....

**Statut :**  SPP  SPV  JSP

**Adresse mail :** .....

## Motivations du candidat :

Seulement pour les formations de spécialités et d'avancement

.....  
.....  
.....

**Fait à :** ..... **Le :** ..... **Signature :** (sur version papier)

**Avis du supérieur hiérarchique :**  Favorable  Défavorable

**Grade, Nom du supérieur :** .....

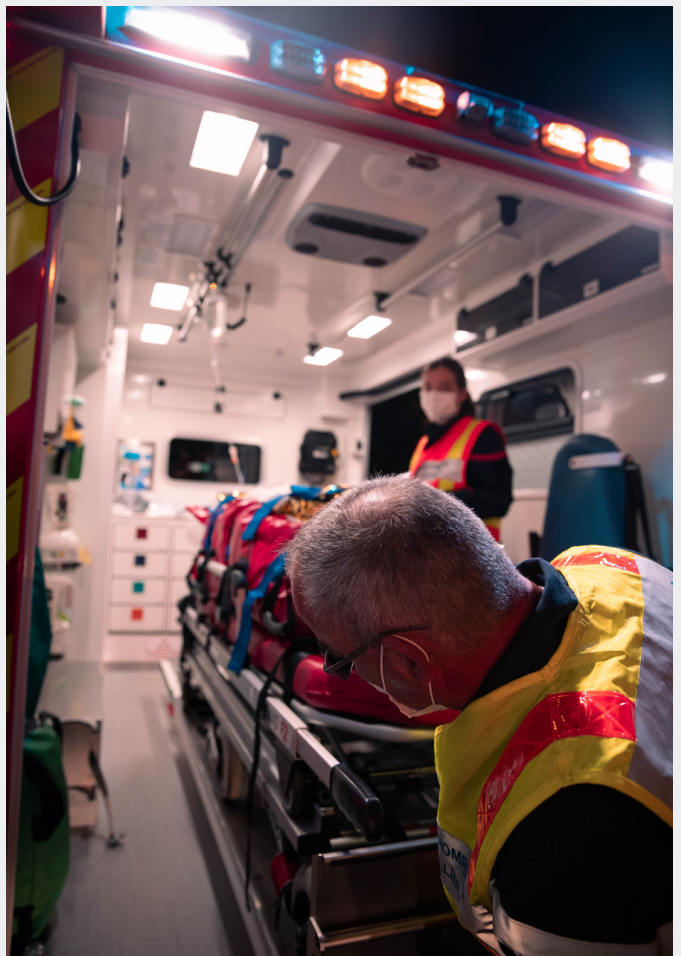
**Fonction, et CIS ou service :** .....

**Ordre de priorité dans le CIS/service pour cette formation :** .....

**Observations de tout ordre (obligatoire pour avis défavorable) :** .....

.....

**Signature :** (sur version papier) \*





# **GUIDE DES ACTIONS DE FORMATION 2024 - V2**

SERVICE FORMATION